

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



DÉCISION
Décision concernant la souscription d'un
emprunt d'un montant de 10 000 000 euros
auprès de la Caisse d'épargne Auvergne
Limousin au titre des investissements 2025 du
budget principal

N° 27139

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

WJ le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 202-22, L.
202-1, L. 202-2 et L. 202-10
WJ la délibération n°23 du conseil communautaire du 27 avril 2023 relative à la délégation
d'attribution du conseil communautaire au Président
WJ l'ordonnance de Limoges Métropole
WJ la proposition communautaire en date du 8 septembre 2025

DÉCIDE

Article 1. De contracter un emprunt auprès de la Caisse d'épargne Auvergne Limousin
d'un montant de 10 000 000 € (dix millions d'euros) destiné à financer le programme
d'investissement 2025 du budget principal

Article 2. Les principales caractéristiques du contrat de prêt sont les suivantes :

Donne charte Clavier :	SA
Montant :	10 000 000 €
Durée :	10 ans
Commission d'engagement :	aucune
Taux de dossier :	0,05% du montant emprunté
Mode d'amortissement :	Délivrance possible à tout moment en tout ou partie avant le 30 décembre 2035 au plus tard
Index et marge :	Taux fixe de 3,34%
Mode de calcul :	30/360
Préambule :	immédiat
Mode d'amortissement :	annuel
Échéancier :	Régulier à terme échu
Remboursement anticipé :	possible à chaque échéance, respectant un préavis et le versement d'une indemnité actuarielle

Article 3. Le Président est autorisé à signer l'ensemble des documents relatifs au contrat
de prêt décrit ci-dessus à valoir avec le prêteur

DÉCISION

Décision concernant la souscription d'un emprunt d'un montant de 10 000 000 euros auprès de la Caisse d'épargne Auvergne Limousin au titre des investissements 2025 du budget principal

1 DOCUMENT - Publié le 22 Septembre 2025



27139.pdf
(.pdf, 238,5 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**